



## Formuler une demande d'effacement anticipé d'une condamnation

-----  
Par genesis

Bonjour,

J'ai passer et réussi l'examen de moniteur auto-école.

Seulement,la possibilité d'exercice de la profession est soumise à la virginité du casier judiciaire en terme de condamnation et j'ai été condamné en 2008 pour circulation avec un véhicule terrestre à moteur sans assurance.J'ai fait des recherches concernant les moyens de recours et la préfecture m'oriente vers un demande d'annulation ou d'effacement anticipé de cette condamnation.

Les informations recueillies étant assez contradictoires, j'aimerais savoir à quel tribunal je dois adresser cette demande(je suis en martinique et la condamnation prononcée par le tribunal de police de nanterre) et quelles étaient les chances de voir aboutir cette procédure?Certains sites indiquant que cette demande peut être adressée au Procureur de la République de mon lieu de résidence et d'autres indiquant qu'elle doit être faite auprès du tribunal ayant émis cette condamnation.

merci de me faire profiter de votre expertise, je suis dans une impasse vu que cette voie professionnelle était ma porte de sortie des galères que je traverses.